54me Année — Nouvelle série — No 115 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 4 francs SAMEDI 10 AVRIL 1948.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 150 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 15 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

La Conquête de Paris

Chacun a sa façon de quitter son pays, certains le quittent à dos d'âne, d'autres pédestrement. Pour ma part c'est par la voie du chemin de fer que j'ai quitté le mien.

Je sortis de la gare ahuri comme savent l'être les provinciaux en débarquant dans la ville lumière après quinze heures de wagon.

Un centre m'attirait, Montmartre, que sur la foi d'antérieures lectures je croyais être le seul foyer de toutes les littératures et des arts. Nanti de précieuses indications recueillies auprès d'un quelconque passant je pris le métro en direction de la butte célèbre, pensant dans ma naïveté ne m'y heurter qu'à des hommes illustres.

Las ! Amère désillusion, mon premier contact au sorti du chemin de fer souterrain fut celui d'une corpulente mégère enguirlandant une voisine dans un langage rien moins qu'académique.

Persévérant comme s'avent l'être les montagnards de chez nous, je me mis en chasse pour découvrir coûte que coûte un logis sur la colline parisienne. Ce n'était pas commode en cet an de grâce 1930 ! Un très modeste hôtel de la Rue Paul Albert enfin m'abrita. J'étais sauvé, mais devant les trois mètres sur trois de ma minuscule chambrette, je ne pus retenir un regret pour la maison paternelle.

Une fois mon nom inscrit sur le registre de police et mes affaires rangées, je décidais d'aller explorer les allentours. C'était un jour de semaine et il n'y avait aucun peintre dans les petites rues tortueuses et montantes de l'étrange village demeuré au cœur de la grande cité.

Pour ma part, arrivé du jour même d'un autre village des confins de Provence, je ne m'étonnais nullement des maisons basses et des vieux toits de tuiles. Je m'étonnais davantage de ne pas rencontrer les personnages que j'y attendais. Alors, quoi ! Où étiez-vous Carco, Picasso, les autres? Ce petit vieux en veston propret et cravaté d'un nœud, n'était-ce point quelque prince des Lettres passant incognito ? Et cette femme, sans âge et maquillée, filet à provisions sous le bras, si par hasard c'était Colette. Le petit vieux, la femme, étaient passés, indifférents, à mille lieues de soupçonner ma pensée...

La Place du Tertre me déçut par son vide et sa banalité. Les cafés étaient déserts, avec à peine de chiches caricatures affichées sur les vitres. Des noms inconnus et qui sentaient le faux. Tout à côté, bancale, la pittoresque mairie du vieux village Montmartrois retint un instant mon attention. Mais tout était clos, les volets et la porte, et je commençais à douter. Plus loin, à l'abri de sa minuscule courette, je découvris la fameuse auberge du lapin à Gil fermée elle aussi. Alors, où donc les cénacles ? Où donc les réunions et les franches lippées ?

Dans un café je commandais un verre de bière et j'osais demander le lieu où se réunissaient aujourd'hui ceux de qui le monde attendait les chefs-d'œuvre. Le regard de l'homme me pesa un instant puis il haussa les épaules et eut un geste vague :

— Un peu partout !

Très longtemps encore je cherchais d'impossibles fantômes à travers les petites rues tranquilles d'un Montmartre vivant de sa légende et ne retrouvant ses airs de bohême qu'une fois la semaine, le Dimanche, à l'invasion des peintres-amateurs qui, comme moi, reviennent à d'illusoires rendez-vous...

Des écrivains, des peintres, oui, aujourd'hui j'en ai retrouvé. Souvent même, ensemble, nous prenons l'apéritif de l'amitié. Seulement ce n'est pas sur la butte mais de l'autre côté de la Seine...

Aimé BLANC.

Comité permanent des Fêtes de Sisteron

Une indiscrétion nous permet de dire que le Comité Permanent des Fêtes de Sisteron, réuni sous la présidence de M. Paul Michel, vient de dresser les grandes lignes des Fêtes de Pentecôte.

Tout d'abord, la musique de la 4me Région Aérienne, d'Aix-en-Provence, prêtera son concours et donnera plusieurs grands concerts. En dehors de la Musique Militaire, des musiques civiles assisteront également à nos réjouissances.

Quant au Corso Fleuri et Carnavalesque, il sortira le Dimanche dans l'après-midi et le Lundi en soirée avec illumination.

Il y aura des manifestations sportives ainsi que de nombreuses attractions, bals en plein air et dans les salles desservis par des orchestres réputés de la région.

Le Comité ne veut rien négliger en vue de donner à ces fêtes tout l'éclat nécessaire pour la bonne renommée de notre ville et mettra tout en œuvre pour surpasser les fêtes de 1947.

Le Comité compte sur la bonne volonté de la jeunesse, ainsi que du public pour présenter, au Corso, des chars, des groupes, des voitures et voiturettes fleuries, sans oublier la note gaie.

Nous espérons que le public Sisteronnais répondra à l'appel du Comité.

Nous reviendrons avec plus de détails sur toutes ces manifestations.

—)o(—

En vue des Fêtes de Pentecôte et comme toute ville qui se respecte, Dimanche 11 Avril, à 21 heures, aux Variétés-Dancing, se tiendra un Grand Bal au cours duquel seront nommées la Reine de Sisteron et ses Demoiselles d'honneur.

Ce concours est ouvert à toutes les jeunes filles de Sisteron. Les candidates sont priées de se faire inscrire dès maintenant soit à M. Maurice Allègre, assurances, soit à M. Gilles, directeur des Variétés.

Demain Dimanche, à 21 heures, aux Variétés-Dancing, rendez-vous pour l'Election de la Reine de Sisteron.

La réfection du Canal St-Tropez

Le Canal Saint-Tropez, un des plus importants et des plus anciens du département, dont l'origine remonte à 1774 apporte les bienfaits de l'irrigation sur les territoires des communes de Valernes et de Sisteron dont il est une des principales sources de fertilité. Sa longueur de 14 kilomètres comporte de nombreux et très importants ouvrages d'art, tous en état de délabrement.

Depuis 1943 une commission syndicale hardie a entrepris sa restauration, elle a trouvé, dés le début, une aide précieuse près du Service de Génie Rural, M. Gendrin, ingénieur en chef et M. Therminarias, ingénieur des travaux ruraux ont apporté à cette œuvre tout leur concours et leur dévouement. Un projet de réfection totale comprenant la construction d'un barrage souterrain en vue de capter la nappe sous-fluviale du Sasse ont été dressés par M. Therminarias.

C'est au mois d'Août 1947 que sous l'impulsion de M. Rolley, ingénieur en chef du génie rural une première tranche de ces importants travaux a été donnée en adjudication et à l'heure actuelle sont en voie d'achèvement.

CHRONIQUE LOCALE

ANCIENS COMBATTANTS. — Les A. C. des deux guerres sont informés de nouveau que demain aura lieu à la Mairie de Sisteron une grande réunion à laquelle assisteront et prendront la parole MM. Bellon, président de l'UFAC des Basses-Alpes et M. Casanova, secrétaire du Comité Départemental des Mutilés et A. C.

Tous les Anciens Combattants de la région de Sisteron sont invités à assister nombreux à cette réunion qui aura lieu à 14 heures.

BONNES NOUVELLES. — Au cours de l'été dernier quelques jeunes gens de Sisteron qui ne pouvaient ici exercer leur activité étaient partis pour Lyndiane (Sénégal) dans une entreprise à la tête de laquelle se trouve M. Massé, dernièrement directeur de l'usine de Sisteron.

Avant de partir ils s'abonnèrent à « Sisteron-Journal » qui, chaque semaine, leur porte la voix de la terre natale.

Or, ces jours-ci nous avons reçu avec grand plaisir une aimable lettre de M. Massé qui nous dit : « Votre journal est le bienvenu car il est bien rare que les uns ou les autres n'y trouvent des nouvelles des leurs ou des amis et connaissances. C'est une joie de parler de «Canteperdrix» que l'on n'oublie pas ».

On ne peut être plus aimable et nous nous faisons l'interprète de la petite colonie de Sisteronnais au Sénégal pour donner à leurs parents de bonnes nouvelles et leur dire que bientôt certains vont venir en congé dans leur famille.

DE GARDE cette SEMAINE :
Pharmacie Bœuf.

SPORTS

SISTERON-VELO
bat U. S. Phénix de Marseille
par 2 buts à 1

Dimanche dernier, sur le Stade Municipal, en présence d'une très grande affluence, l'équipe première du Sisteron-Vélo a battu l'équipe de l'U. S. Phénix de Marseille par 2 buts à 1, en championnat de Provence 1re Division.

Par cette victoire, Sisteron-Vélo se maintiendra encore la saison prochaine en première Division malgré toutes les difficultés rencontrées au sujet de la formation de l'équipe première par suite des départs de certains joueurs.

C'est grâce à quelques jeunes animés d'un très bon esprit sportif que le Comité Directeur du S. V. est arrivé à se maintenir et nous les en félicitons, aussi bien joueurs que dirigeants.

Cette partie, jouée Dimanche, fut agréable à suivre par suite de la vitesse à laquelle elle se déroula.

Cependant le jeu est décousu. Il est à noter que, par moment, quelques actions personnelles et quelques jolies phases de jeu font oublier la mauvaise cadence.

Les jeunes remplaçants Sisteronnais donnent satisfaction et à la deuxième mi-temps l'équipe locale montrera une nette supériorité et dirigera les opérations.

Si le score ne fut pas plus élevé c'est grâce à la magnifique partie faite par le goal Marseillais qui évita à son équipe un score plus prononcé.

L'arbitrage de M. Cortès fut parfait. Il est vrai que les deux équipes se montrèrent d'une parfaite correction.

FAUBOURG LA BAUME. — Une bonne surprise. — Notre jeune faubourg se réveille. Il vient en effet de nommer son actif comité qui aura l'honneur de préparer pour les Sisteronnais une agréable journée de joie et de surprise.

Son principal but étant surtout la joie de tous les enfants, il les convie d'ores et déjà à assister avec leur famille et leurs amis à la jolie fête faubourienne ou leur sera réservé à tous une agréable surprise.

Voici la composition du nouveau Comité des Fêtes de la Baume :

Président d'honneur : M. Moullet
Président actif : M. Michel Paul
Secrétaire : M. Richaud Fernand
Secrétaire-adjoint : M. Francou
Trésorier : M. Latil Augustin
Membres : Toute la jeunesse de la Baume
Artificier : M. Meyssonnier Lucien.

POUR NOS PECHEURS. — Le 1er Avril a été marqué chez les pêcheurs par une heureuse journée.

Ce jour-là la Gaule Sisteronnaise a procédé à un déversement de10.000 truitelles dans les eaux du Jabron, Mézien et Sasse.

Nous remarquions à l'arrivée des alevins la présence de M. Lagarde, notre Président, qui a pris part au déversement, ainsi que M. Disdier, garde fédéral, et le bureau de notre Société.

Après avoir réparti les truitelles, 3 voitures partaient dans les directions respectives pour effectuer les déversements.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué au transport de nos alevins et en particulier MM. Jullien et Latil, notre sympathique trésorier, qui a bien voulu mettre sa rapide voiture à notre disposition pour aller prendre livraison des bacs à Beaurepaire et, sous la pluie, étant obligé de renouveler l'eau pendant le parcours, n'a pas ménagé sa peine pour que ces truitelles nous arrivent en parfait état.

N'oublions pas que ce déversement n'est qu'une partie du programme de réalevinage proposé par notre Société. En effet d'ici quelques jours un déversement plus conséquent sera effectué.

A seule fin de faire préserver le capital des pêcheurs, MM. les Gardes effectueront une sévère surveillance. Braconniers attention !...

SAVON PROFESSIONNEL. — Les retardataires de l'attribution de savon professionnels pour la période Mars-Avril seront servis Lundi 12 et Mardi 13 Avril sur présentation de l'état règlementaire.

AVIS DE LA MAIRIE. — Il est recherché pour héritage M. Bertrand Antoine, fils de feu Antoine et de feue Marie-Louise Charras. Les personnes susceptibles de fournir des renseignements sont priées de vouloir bien se présenter au Secrétariat de la Mairie.

VOL. — Dans la nuit de Vendredi à Samedi dernier, un vol d'une grande importance a été effectué dans les locaux de la Société Commerciale d'Alimentation, situés aux Plantiers. Les auteurs de ce vol ont soustrait les tickets de sucre, de chocolat et de diverses denrées du mois pour une quantité de 7 tonnes.

Sitôt avertie, la gendarmerie de Sisteron s'est portée sur les lieux et a procédé à l'enquête.

Apprenez à Danser
facilement chez vous en 6 jours.
Envoi documentation contre 20 frs.
Professeur **SOULEIL**
43, Rue Berlioz — NICE

REUNION. — Le Comité Permanent des Fêtes de la Ville de Sisteron donnera une réunion le Mardi 13 Avril, à 21 heures, dans la salle de la Mairie où sont spécialement invités d'assister tous les commerçants et toutes les personnes qui s'intéressent à la prospérité de notre ville.

CARTES DE SINISTRES. — Les sinistrés dont le nom figure sur la liste affichée dans le hall de la Mairie sont priées de retirer leurs nouvelles cartes au Secrétariat.

MUSIQUE. — Aimablement invités par le Comité des Fêtes de la Baume, les « Touristes des Alpes » prêteront leur concours à cette manifestation faubourienne qui aura lieu le Dimanche 3 Mai prochain.

Répétition Générale tous les vendredis.

CAISSE D'EPARGNE. — Résultats du 1er trimestre 1948.

Reçu : 666 versements : 19.325.737 francs.

Versé 228 retraits : 3.757.172 frs. Soit une augmentation de 15.568.565 francs qui porte le solde dû aux 3.769 déposants à 82.950.526 francs.

La Caisse participe à toutes les émissions des emprunts des groupements de Sinistrés. Les souscriptions sont reçues tous les jours pendant la durée des émissions.

Pour les opérations de caisse, les guichets sont ouverts le Lundi et le Samedi de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. et le Mercredi de 9 à 11 h. 30 à Sisteron.

Le Mercredi de 16 à 17 h. à Saint-Auban ; de 17 à 18 h. à Château-Arnoux.

Le Jeudi de 10 à 12 h. à Laragne.

HYMENEES. — A l'occasion du mariage de M. Louis Figuière maçon à Sisteron, avec Mlle Reine Eyssautier, il a été versé la somme de 1.000 francs à répartir comme suit : 500 francs pour le gouter des vieux, 250 frs comme argent de poche aux vieillards de notre Hôpital-Hospice et 250 francs pour la Croix-Rouge.

A l'occasion du mariage de Mlle Lucienne Figuière, domiciliée à Sisteron avec M. Robert Jean, boulanger à Miramas, il a été versé la somme de 750 francs à répartir comme suit : 250 francs pour le gouter des vieux, 250 francs pour les Sapeurs-Pompiers et 250 francs pour les Touristes des Alpes.

A l'occasion du mariage de Mlle Josette Vésian, de Sisteron, avec M. Fernand Gagnon, domicilié à Paris, il a été versé par les familles Vésian et Gagnon la somme de 2.000 francs à répartir comme suit : 1.000 francs pour la Société du Sou des Ecoles Laïques et 1.000 francs comme argent de poche aux vieillards de notre Hôpital-Hospice.

Nos remerciements et meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

SUCCESSION REMUSAT Joseph Albert. — En vue de faire valoir leurs droits à la succession de M. Remusat Joseph Albert, décédé le 9 Février 1936 au hameau de Serre-Vinatier, à Seyne-les-Alpes, les héritiers éventuels sont invités à adresser d'urgence à M. le Consul Général de France à San-Francisco (U.S.A.) tous documents prouvant leur parenté avec M. Remusat Joseph.

Le délai de prescription fixé par les lois du Neveda où M. Remusat possédait des propriétés allant bientôt jouer contre la distribution de la succession aux héritiers domiciliés en France, ceux-ci ont intérêt à se faire connaitre rapidement.

© VILLE DE SISTERON

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. — Les personnes qui ont reçu des avis de restitution et toutes les personnes qui détiennent encore des livres de la Bibliothèque Municipale sont priées de les rapporter sans retard à la Mairie.

ETAT-CIVIL

du 2 au 8 Avril 1948

Mariages : Marcel Henri Achille Figuière, employé SNCF à Jarrie et Suzanne Léonce Chagnas, s. p., à Valbelle. — Louis Figuière, maçon à Sisteron et Reine Rose Philomène Eyssautier, s. p., à Saint-Vincent-sur-Jabron. — Robert Florent Léon Jean boulanger, domicilié à Miramas et Lucienne Marie Antoinette Figuière, s. p., à Sisteron. — Fernand André Roger Gagnon, radiotélégraphiste, domicilié à Paris et Josette Lucienne Eugénie Vésian, s. p., à Sisteron.

Décès : Marie Hermance Louise Granier, veuve Gastinel, 79 ans, rue Droite. — Louise Marguerite Reynaud, 83 ans, Avenue de la Libération.

Groupement pour la Reconstitution du Département des Basses-Alpes

—:—

Société Anonyme
à personnel et capital variables
au capital de Francs 200.000
Siège Social : à la Mairie — DIGNE

EMISSION D'OBLIGATIONS
4 3/4 % 1948, de Frs 5.000

Cet emprunt est garanti par l'Etat sans aucune réserve pendant toute sa durée et est exempt de toutes taxes frappant les valeurs mobilières.

Les fonds seront déposés à la Caisse Autonome de la Reconstruction pour être exclusivement affectés au financement de la Reconstitution du département des Basses-Alpes.

Intérêt Annuel : Francs 237,50 par titre.

Amortissement en 30 années par tirages au sort annuels ou par rachats en Bourse.

Prix d'Emission : Francs 4.900 par obligation, jouissance 15 Mars 1948, payable intégralement à la souscription :

soit en espèces ou contre remise de Bons de la Reconstruction ;

soit contre remise de certificats de souscription à l'Emprunt Libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation, qui seront repris pour leur valeur nominale et admis à concurrence du tiers au plus du montant nominal des obligations souscrites ; toutefois, cette fraction est portée à la moitié lorsque le souscripteur est un sinistré qui fait partie du Groupement émetteur.

Les demandes seront reçues par les Comptables du Trésor et des P. T. T. du Département, la Banque de France, les Etablissements de Crédit et Banques.

(B.A.L.O. des 29 Mars et 5 Avril 1948, numéros 13 et 14).

POUR VOS TRAVAUX
DE PEINTURE
adressez-vous à
J. BONNEFOY
Rue des Combes, Sisteron
Décorations Plastiques

A VENDRE :
petite propriété à VALBELLE, 12 hectares dont 1 1/2 en pré, reste labour, vague et bois.
Exclusivité A. S. T. I.
6, Place de la Mairie — SISTERON

ASSURES ! !
Dans votre intérêt, consultez
LES MUTUELLES DU MANS
Assurances toutes branches
Sécurité totale, Contrats avantageux
Anciennement Pierre ESCLANGON
Nouvelle Direction
PARA Roger
Hôtel de la Poste — SISTERON
Téléphone 27
C. C. P. Marseille 59-11

PORCS 15/60 kg vif 500 à vendre 1 gratuit Fco 5 p 9950 Fr Maciel St-Denis Martel Lot

Reconstruction et Equipement

Pour la première fois depuis la Libération, le budget de l'Etat est en équilibre. Mais il reste à financer la reconstruction, la réparation des dommages de guerre et l'amélioration de l'équipement rural et industriel.

Aussi le produit de l'Emprunt, actuellement en cours d'émission, sera-t-il, aux termes de la loi du 7 Janvier 1948, affecté à concurrence des deux tiers à la couverture des dépenses faites par l'Etat pour la reconstruction et pour la réparation des dommages de guerre, pour le surplus au financement des travaux d'équipement tant rural qu'industriel.

En souscrivant à cet Emprunt, vous hâterez donc le relèvement économique du pays, condition de la prospérité de tous. Vous pourrez, en outre, si vous êtes assujetti au prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation,

vous exonérer en totalité de ce prélèvement.

17

VARIETES - CINEMA
Samedi, soirée — Dimanche, matinée
Actualités — Documentaire
Dessins Animés — et un grand film
« ROME, VILLE OUVERTE »
Dimanche, à 21 heures, Grand Bal.

Avant l'achat d'une
CUISINIERE ELECTRIQUE
voyez nos modèles
Plus Spacieuses
Entièrement Emaillées
Fabrication Robuste
Présentation Impeccable
Modèle Standard 25.000 sans bon
Modèle Luxe 32.500 sans bon
FIASTRE
22, Rue Saunerie — SISTERON
Téléphone 101
Magasin ouvert
Jeudis, Samedis et Jours de Foire
Tout ce qui concerne l'Electricité

POUR VOS MEUBLES

ENCAUSTIQUE **BAUTIN**
DROGUERIE **Paul BERNARD**
63, Rue Droite — **SISTERON**

Cabinet P. J. MOURIER
Assurances
Transactions Immobilières
et Commerciales
A VENDRE :
VILLA aux Plantiers avec 3.000 mètres terrain à morceler.
Divers Fonds de Commerce.

Pour tout ce qui concerne
DEVANTURES, ESCALIERS
EVIERS
MONUMENTS FUNERAIRES
voyez
Marcel PERRONE
quartier du Collet
SISTERON — Basses-Alpes

ARBORICULTEURS !
pour toutes vos plantations
adressez-vous aux
PEPINIERES du BUECH
MISON (Basses-Alpes)
Scions et Quenouilles de Poiriers et Pommiers disponibles.
Catalogue et Prix sur demande.

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

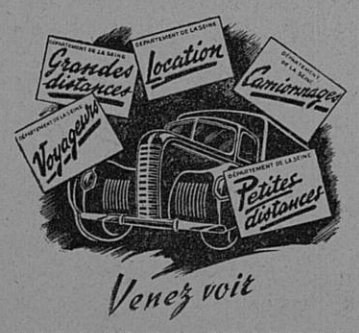

ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

J. BRIANÇON
puisatier-maçon à SISTERON (B.-A.)
exécute aux meilleurs prix
CAPTAGE des Eaux Souterraines
SONDAGES
GALERIES, FORAGES DE PUITS
Prospection
par Radiesthésiste compétent

Pas de Piqûres
Eczémas secs et crouteux
Boutons — Démangeaisons
Impétigo — Urticaire — Varices
Un Dépuratif à base de Plantes
« **Le Sérum Végétal de Vergons** »
EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH
Douleurs — Rhumatismes
Laboratoire : 33, Bd Pierre Sola
Dr A. FERRAND, pharmacien, NICE
Brochure et Renseignements
sur demande

Taxis Louis MOURIES
SISTERON
Toutes Directions
Voitures Souples et Confortables
PRIX MODERES
Bar Léon : Téléphone 150
Nuit : Téléphone 37

ARBORICULTEURS ! ! !
Les ennemis de vos arbres veillent
LE VER DU FRUIT
commence à faire des dégâts
traitez avec BOZARSAL
LES KERMES ET COCHENILLES
vont s'attaquer à vos arbres
traitez avec ELGETE
LES PUCERONS ET CHENILLES
guettent... choisissez dans la gamme de nos « Insecticides »
et n'oubliez pas que
Les Produits de TRUFFAUT
font les fruits sains et beaux
Dépositaires exclusifs :
EMBALLAGES
ET PEPINIERES FRUITIERES
DE LA DURANCE
La Cazette — SISTERON — Tél. 15

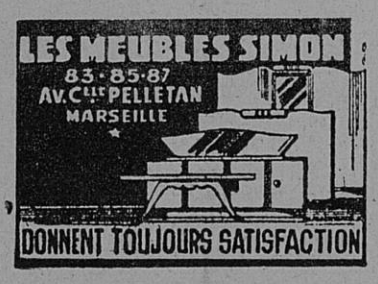

VENTE
DE FONDS DE COMMERCE

PREMIERE INSERTION

Par acte sous seing privé en date du seize Février mil neuf cent quarante huit, enregistré à SISTERON le cinq Avril mil neuf cent quarante huit, folio 41, case 183 pour le payement des droits,

Monsieur ARMAND Michel, demeurant à L'ESCALE (Basses-Alpes) vend à Madame CHAPOT, née RENOUX Marcelle, épouse autorisée, demeurant à CHATEAU-ARNOUX (Basses-Alpes), une partie d'une tournée cinématographique, film seize millimètres, avec effet du seize Février mil neuf cent quarante huit.

Pour l'exécution du dit acte de vente, les parties font élection de domicile à leur domicile respectif où les oppositions seront reçues, s'il y a lieu, dans un délai de vingt jours à compter de la seconde publication.

Pour Première Insertion,
L'un d'eux :
Madame CHAPOT.

Département des Basses-Alpes

EXTRAIT
DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL CIVIL
DE PREMIERE INSTANCE
DE DIGNE

Digne, le 19 Janvier 1948.

Le Délégué Départemental
du Ministère de la Reconstruction
et de l'Urbanisme
à M. le Président
du Tribunal à DIGNE.

REQUETE D'ORDONNANCE
DE DONNE ACTE

A Monsieur le Président du Tribunal Civil de Première Instance à DIGNE,

Le Délégué Départemental du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme expose :

Qu'un décret en date du douze Septembre mil neuf cent quarante six a déclaré d'utilité publique et d'urgence les aménagements prévus dans le quartier de compensation situé en bordure de l'Avenue de la Gare, à SISTERON, dans la partie hachurée bleue conformément au plan ci-annexé pris en considération par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme à la même date.

Que le terrain nécessaire pour l'exécution des travaux appartient à l'Hôpital-Hospice de SISTERON.

Que sans attendre les formalités de l'expropriation, la Commission Administrative de l'Hôpital-Hospice réunie le cinq Juillet mil neuf cent quarante six sous la présidence de Monsieur PARET, Maire de SISTERON, a consenti à céder au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, représenté par Monsieur LIOTARD, alors délégué départemental, suivant acte de vente dont ci-joint copie, le terrain précité moyennant le prix de 1.100.000 francs, ce qui a été régulièrement accepté.

Pourquoi l'exposant :

Vu le décret-loi du huit Août mil neuf cent trente cinq sur l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le décret du douze Septembre mil neuf cent quarante six susénoncé; ensemble le plan y annexé,

Vu l'acte de vente précité reçu le dix neuf Juillet mil neuf cent quarante sept,

Requiert qu'il plaise à Monsieur le Président : donner acte au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, représenté par Monsieur SABLE, Délégué Départemental, du consentement donné par la Commission de l'Hôpital-Hospice de SISTERON à la cession amiable au profit dudit Ministère du terrain sus-indiqué et dont l'emprise est nécessaire pour l'exécution des travaux d'utilité publique spécifiés au décret du douze Septembre mil neuf cent quarante six susvisé.

Et vous ferez justice.

Fait à DIGNE le vingt Janvier mil neuf cent quarante six.

Le Délégué Départemental,
Signé : M. SABLE.

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal Civil de DIGNE, assisté de Monsieur PELESTOR, Greffier en Chef,

Vu la requête de Monsieur le Délégué Départemental de la Reconstruction et de l'Urbanisme ;

Vu le décret-loi du six Août mil neuf cent trente cinq ;

Vu le décret du douze Décembre mil neuf cent quarante six déclarant d'utilité publique et d'urgence les aménagements prévus dans le quartier de compensation situé en bordure de l'Avenue de la Gare à SISTERON, ensemble le plan annexé à la requête sus-énoncée,

Vu l'acte de vente du dix neuf Juillet mil neuf cent quarante sept entre Monsieur PARET, Président de la Commission Administrative de l'Hôpital-Hospice et le Ministère de la Reconstruction ;

Donnons acte à Monsieur le Délégué Départemental de la Reconstruction et de l'Urbanisme du consentement de la Commission Administrative de l'Hôpital-Hospice de SISTERON à la cession amiable au profit dudit Ministère du terrain paraissant cadastré P 74 D d'une superficie de 2.250 ares et dont l'emprise est nécessaire pour l'exécution des travaux d'utilité publique spécifiés au décret du douze Septembre mil neuf cent quarante six.

Fait en notre Cabinet le quatre Février mil neuf cent quarante huit.
Et signons avec notre greffier.

Signé : BUILLY, PELESTOR.

Enregistré à DIGNE le dix Février mil neuf cent quarante huit, folio 78, numéro 743. Gratis.

Signé : FRASSETO.
Pour expédition conforme,
Le Greffier en Chef :
Signé : PELESTOR.

Pour Copie conforme,
Le Délégué Départemental,
Signé : SABLE.

Département des Basses-Alpes

COMMUNE DE GIGORS

PROJET
d'alimentation en eau potable

AVIS D'ENQUETE
D'UTILITE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en exécution :

1°) de l'article 3, paragraphe 4 du décret-loi du huit Août mil neuf cent trente cinq sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

2°) des décrets des deux Mai mil neuf cent trente six et vingt Août mil neuf cent trente huit, portant règlement d'administration publique relatif à la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;

3°) de l'arrêté préfectoral en date du vingt trois Mars mil neuf cent quarante huit ;

Une enquête sera ouverte à la Mairie de la Commune de GIGORS pendant dix jours pleins et consécutifs, du premier Avril mil neuf cent quarante huit au onze Avril mil neuf cent quarante huit inclusivement, au sujet du projet d'alimentation en eau potable.

A l'expiration du délai de dix jours sus-indiqué, un commissaire désigné à cet effet recevra, à la Mairie précitée, pendant trois jours pleins et consécutifs, les douze, treize et quatorze Avril mil neuf cent quarante huit, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix sept heures, les observations qui pourraient être présentées sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et paraphé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités pour arriver à la réalisation de ce projet.

DIGNE, le vingt trois Mars mil neuf cent quarante huit.

Le Préfet des Basses-Alpes,
Par délégation du Préfet,
Le Secrétaire Général,
J. SOLIER.

Etude de Me Jean ESMIEU
Notaire à SISTERON

VENTE sur SURENCHERE
aux Enchères Publiques
et Volontaires
à titre de Licitation Amiable

Le DIMANCHE DIX-HUIT AVRIL mil neuf cent quarante huit, à dix heures, il sera procédé, en la salle de la Mairie de THEZE, par le ministère de Me Louis CASTEL, notaire suppléant Me ESMIEU, à la Vente aux Enchères Publiques et Volontaires, sur licitation amiable et après surenchère, de :

Une MAISON d'habitation, sise à THEZE, dans le village, composée d'écurie et grange, cuisine et chambre avec galetas et cour, confrontant Garcin, Olivier et deux rues, cadastrée section C, numéro 687.

MISE A PRIX : **31.500 frs**

Cette maison dépendant de la succession de Madame MAUREL Rosalie Aline, veuve MAGAUD Désiré, décédée en son domicile, à THEZE, le trente et un Mars mil neuf cent quarante six, a été adjugée au prix de VINGT SEPT MILLE FRANCS suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Me CASTEL, le quatre Avril mil neuf cent quarante huit, et surenchie d'un sixième suivant déclaration reçue par le même notaire le même jour.

Pour tous renseignements et pour consulter le cahier des charges, s'adresser à Me Louis CASTEL, notaire chargé de la vente.

L. CASTEL,
notaire suppléant.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON